
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du lundi 05 octobre 2015
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille quinze et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 02 octobre 2015, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL
<u>Votants:</u> 11	<u>Sont présents:</u> Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Véronique BARRIEU, Isabelle BERTHOMIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Philippe JARRIOT, Magali JULIA, Cédric JULIEN, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Bruno JOUANNY, Fanny LAVIGNE, Hervé NAYET, Mickaël THUILLEZ
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Philippe JARRIOT

Le précédent compte-rendu, transmis avec la convocation du Conseil, est approuvé.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

La modification de l'ordre du jour est approuvée.

Objet: Budget / décisions modificatives - 2015 30

Vu la nomenclature M14,

Vu le budget communal 2015,

Vu l'exécution budgétaire,

Le Conseil est informé de dépassement de crédits en section d'investissement. Il est proposé d'adopter des décisions modificatives pour y remédier.

- Article 1641 / emprunts en euros: le budget a été préparé au vu des tableaux d'amortissements des deux emprunts communaux en cours (Voirie et Logements ancienne mairie). Le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour l'aménagement des logements est indexé sur le livret A, l'échéance 2015 en a été modifiée en faveur de la commune (échéance de 12 341.66€ à 9 425.59€). La ventilation capital / intérêts a néanmoins été impactée créant un dépassement budgétaire de 943.28€ en dépenses d'investissement. Il est proposé d'affecter la somme de 1 000€ du programme "études PLU" à cette régularisation.

- Le programme 2015 "accessibilité grand rue et monument" a été clôturé à tort en 2015. En effet, un solde de facture de 1200€ a été transmis par la maîtrise d'oeuvre et correspondant à la mission de réception des travaux. Il est proposé d'affecter la somme de 2 000€ du programme "cheminement piétonnier" à cette régularisation.

- Il est également rappelé au Conseil que des travaux d'électrification ont été réalisés à la chapelle de Ste Sigolène en début d'année par l'agent communal. Le montant des matériaux a été imputé dans un premier temps en fonctionnement, compte tenu de la somme engagée, 573.39€. Ces travaux relèvent néanmoins de l'investissement par leur fonction (électrification et mise en lumière): il est proposé au Conseil d'affecter cette somme au programme La somme de 573.39€ a été inscrite initialement en fonctionnement compte tenu de sa nature (fils électriques,...).

Considérant sa destination travaux d'électrification de Ste Sigolène, il est proposé au Conseil de valider son imputation en investissement, au programme "éclairage public".

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE les décisions modificatives suivantes au budget communal:
 - . article 1641 / emprunts: + 1000€,
 - . article 2031/ frais d'études / programme 206: - 1000€,
 - . article 2313/ constructions / programme 215: + 2000€,
 - . article 2031 / frais d'études / programme 220: -2000€,
- APPROUVE l'imputation en investissement de la somme de 573.39€ (mandat 38) au programme 190 / éclairage public, ces matériaux ayant permis l'électrification et la mise en lumière de la chapelle Ste Sigolène.

Objet: Eclairage public: validation de projet et convention de mandat - 2015 31

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours portant sur l'investissement d'éclairage public rue du poids public, route du Pastel, grand rue (effacement réseau).

Monsieur le Maire rappelle le budget global de l'opération dont le montant a été validé lors du vote du budget communal, ainsi que le plan prévisionnel de financement :

- Dépenses : Total travaux y compris honoraires de maîtrise d'œuvre : 24 391.31€,
- Recettes : participation SDET : 10 500€ + FCTVA 4 065.22€,
- A la charge commune : 13 891.31€.

Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifié, de mandater le SDET pour la réalisation de cette opération conformément au projet de convention annexé.

A l'occasion de ces travaux, il est envisagé de dissimuler le réseau de télécommunication électronique. Le montant des travaux complémentaires, honoraires compris, est fixé à 6 570.01€ TTC (estimatif).

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité :

- CONFIRME l'investissement à réaliser et le plan prévisionnel de financement,
- ACCEPTE la dissimulation du réseau de télécommunication électronique et de prendre en charge son coût, fixé à 6 570.01€,
- ACCEPTE de mandater le SDET pour la réalisation de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Monsieur le Maire propose d'informer les riverains lors d'une future réunion publique ou à l'occasion d'une réunion de quartier spécifique.

Objet: Avis / enquête publique sur la commune de Lisle-sur-Tarn - 2015 32

Vu la demande présentée par la SAS SGM AGREGATS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers aux lieux-dits la Sarette et Rodières sur le territoire de la commune de Lisle-sur-Tarn,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant enquête publique concernant la demande ci-dessus et la mise en compatibilité du PLU de Lisle-sur-Tarn, afin de permettre cette opération, du 17 août au 18 septembre 2015,

Vu l'avis de prorogation de l'enquête publique jusqu'au 1^{er} octobre 2015,

Considérant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public,

Le Conseil municipal prend acte du dossier d'enquête publique et propose de formuler un avis

Monsieur Cédric JULIEN demande dans quel contexte la commune de Parisot est amenée à se prononcer?

Il est répondu qu'en tant que commune riveraine, un simple avis de la commune peut être rendu.

Madame Isabelle BERTHOMIEU demande pourquoi le projet a fait l'objet d'un premier refus. Monsieur le Maire répond que ce premier refus avait été justifié par l'incompatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lisle-sur-Tarn, raison pour laquelle l'enquête publique actuelle concerne bien deux objets.

Monsieur Didier DEMBLANS demande si des prescriptions sont définies pour la remise en état du site après exploitation? Monsieur le Maire répond que des provisions doivent être engagées et ne pourront être récupérées à la fin de l'exploitation qu'après remise en état des lieux. Le retour des terres exploitées en terres agricoles est évoqué, cette possibilité est remise en question par le caractère inondable des terres. **Monsieur Cédric JULIEN** demande si le besoin en graviers est important? Il est répondu par l'affirmative, notamment de graviers à proximité pour l'entreprise. **Monsieur Sébastien CHARRUYER** souligne néanmoins que le site de l'entreprise est située à Brens alors que l'exploitation du gravier se ferait à Lisle-sur-Tarn, générant de nombreux trajets qui pourraient être préjudiciables en terme de développement durable.

Après en avoir débattu, le Conseil à la majorité (1 abstention):

- REND un avis favorable AVEC réserves:

- . garantie de l'intérêt du gisement par la réalisation de sondage,
- . engagement de l'entreprise sur les conditions d'exploitation, notamment visant à limiter les nuisances des riverains (plantation d'une haie pour limiter la propagation des poussières,...),
- . engagement de l'entreprise quant à la remise en état du site en fin d'exploitation,
- . travaux de voirie pris en charge par l'exploitant.

Mme Isabelle BERTHOMIEU précise s'abstenir par manque d'informations sur cette question.

Objet: Validation Agenda d'Accessibilité Programmée - 2015 33

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 et la circulaire n° 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité du cadre bâti,

Vu le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux réalisé par l'agence CLUZEL,

Vu la demande de délai pour le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée,

Monsieur le Maire présente les éléments retenus par la commission travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité sont envisagés tels que suivants:

mairie	accessible en 2016
salle des fêtes	accessible en 2021
salle des associations	accessible en 2017
épicerie	accessible en 2019
cimetière St Jacques	accessible en 2018
cimetière Ste Sigolène	accessible en 2017
chapelle Ste Sigolène	accessible en 2017
école de Parisot	accessible en 2018

Il est précisé que les dates indiquées ci-dessous sont les dates maximales pour réaliser les travaux de mise en accessibilité validés. Certains travaux et/ou aménagements, communs à tous les bâtiments publics, pourront être réalisés en totalité en 2016 (contraste de porte, anti-dérapant pour les tapis,...).

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- VALIDE le tableau des actions envisagées ainsi que l'échéancier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée et à solliciter les dérogations pour la salle des fêtes et la mairie (ascenseur ou élévateur).

Objet: Projet de lotissement communal / maîtrise d'oeuvre - 2015 34

Considérant les différentes réunions de travail des élus municipaux pour l'élaboration d'un projet de lotissement communal au Siouré,

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement communal au niveau du Siouré et propose au Conseil de lancer une consultation en vue de choisir un maître d'oeuvre pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les services du CAUE pour bénéficier de leur aide quant à l'élaboration du cahier des charges.

Madame Isabelle BERTHOMIEU demande comment ont été menés les lotissements réalisés sur la commune. Monsieur le Maire répond que le cahier des charges, le règlement du lotissement du Siouré initial avait été réalisés par les services de la Direction Départementale de l'Équipement à l'époque.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre (mission complète, avec tranche ferme jusqu'à la mission d'avant-projet définitif).

QUESTIONS DIVERSES:

- Campagne de distribution de conteneurs individuels de tri.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'organiser des permanences d'élus durant trois samedis pour le retrait par les administrés des conteneurs.

Mmes Magali JULIA et Isabelle BERTHOMIEU recevront les administrés dans ce cadre le samedi 10 octobre, **Mrs Didier DEMBLANS et Pascal NEEL** le samedi 17 octobre, **Mme Marie-Claire DE MONTLEAU et M. Philippe JARRIOT** le samedi 24 octobre. Le listing de distribution des conteneurs devra être signé par chaque administré.

- Signalétique:

Un point est fait sur la signalétique à mettre en place sur l'ensemble de la commune. A la demande de **Mme Véronique BARRIEU**, Monsieur le Maire confirme pouvoir délivrer une attestation sur la future adresse des administrés. **Monsieur Didier DEMBLANS** précise qu'un courrier d'information sera prochainement envoyé à chaque foyer. La commande des panneaux correspondants, groupée entre Parisot et Peyrole, est en cours de finalisation.

Réunion Publique :

Il est défini une date pour la réunion Publique programmée au 27 Novembre 2015. A cet effet le Conseil choisit la date du Lundi 16 Novembre, 20h30, pour préparer cette réunion.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état de santé de Monsieur Yvon VALAX, ancien Maire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.